Syndicat mixte de la Vallée de l'Orge Aval

Arpajon
Athis-Mons
Ballainvilliers
Boissy-sous-Saint-Yon
Breuillet
Bruyères-le-Châtel
Egly
Epinay-sur-Orge
Juvisy-sur-Orge
La Norville
La-Ville-du-Bois
Linas
Longpont-sur-Orge
Marcoussis
Marolles-en-Hurepoix
Montlhéry
Nozay
Ollainville
Paray-Vieille-Poste
Saint-Germain-lès-Arpajon
Savigny-sur-Orge

Communauté d'Agglomération du Val d'Orge
Brétigny-sur-Orge
Fleury-Mérogis
Le Plessis-Pâté
Leuville-sur-Orge
Morsang-sur-Orge
Sainte-Geneviève-des-Bois
Saint-Michel-sur-Orge
Villemoisson-sur-Orge
Villiers-sur-Orge

Communauté d'Agglomération les Lacs de l'Essonne
Grigny
Viry-Châtillon

Viry-Châtillon, le 30 novembre 2007

04.12.2007 ★ 355

Monsieur Philippe MARZOLF
Président de la CPDP Seine Aval
5 quai du confluent
78700 CONFLANS-SAINTE-HONORINE

N/Réf : AR/MDC N°2379
Affaire suivie par Anne Rieth
☎ 01 69 12 15 45

Objet : Réponse à votre courrier du 23 novembre 2007

Monsieur le Président,

Le débat public relatif à la station d'épuration Seine aval permet aujourd'hui - dans le contexte particulier de redéfinition des politiques de l'eau notamment par le Conseil Régional d'Ile-de-France et à la mise en œuvre du 9ème programme de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie - de s'interroger sur la pertinence de l'organisation générale de l'assainissement sur nos territoires et des moyens alloués pour atteindre le « bon état des eaux » défini par la Directive Cadre Européenne.

Il serait donc souhaitable, pour une meilleure cohérence des actions pour l'assainissement en région Ile-de-France, inciter à un regroupement des syndicats intercommunaux d'assainissement et de rivière par bassin versant dès que la carte intercommunale sera complète. A titre d'exemple sur le bassin Orge-Yvette, un regroupement d'environ 15 communautés représentatif des 120 communes existantes.

1. Les découpages administratifs existants pour la gestion des rivières et de l'assainissement, sont souvent incompatibles avec la nature des flux : toute action à l'amont induit des conséquences à l'aval.

2. Les moyens généraux alloués à la politique de l'eau sont aujourd'hui en inadéquation totale avec les objectifs de la Directive Cadre Européenne. La France a pris du retard et n'a pas atteint la première étape, à savoir la Directive Eaux Résiduaires Urbaine et la création et la mise en conformité de l'épuration. Les politiques de l'Agence de l'Eau et du Conseil Régional d'Ile-de-France entendent suppléer aujourd'hui à ce retard au détriment des autres mesures engagées par les maîtres d'ouvrages de l'assainissement (fiabilisation des systèmes de transport des eaux usées, lutte contre les Eaux Claires Parasites Permanentes, les Eaux Claires Parasites Météoriques, et les déversements d'eaux usées vers la rivière via les mauvais branchements). Ainsi le retard pour le « bon état des eaux » (rivières et nappes phréatiques) serait aggravé.

3. Le projet de refonte du site de Seine aval, nécessaire, ne devrait donc pas obérer la poursuite des autres travaux d'amélioration des systèmes d'assainissement. En ce sens, il serait indispensable d'obtenir un financement spécial de ce projet, en dehors des enveloppes financières de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Conseil Régional d'Ile-de-France.

Compte tenu de ces difficultés, et du constat que le « Grenelle de l'Environnement » n'a pas appréhendé l'ampleur de la problématique de l'eau sur notre territoire, du constat qu'aujourd'hui les programmes d'assainissement ne sont pas en progrès mais en forte régression (les collectivités engagées aujourd'hui dans un programme pluriannuel de rétablissement de leur assainissement n'étant plus suivies par l'Agence de l'Eau et le Conseil Régional d'Ile-de-France), notre Bureau Syndical, réuni le 29 novembre 2007, soutient tout à fait l'idée d'un « Grenelle de l'Eau » pour mettre en place une politique de l'eau refusant les visions et mesures brutales de court terme qui ne visent que l'évitement des pénalités financières encourues par la France.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le Président
Conseiller Général

J.L. ENGLANDER